

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/06/2009

Réception par le Prefet : 04/06/2009

Publication : 05/06/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-8-3-4

Séance du vendredi 29 mai 2009

RD466 Déviation d'ASPACH

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 11-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- VU la délibération de Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008-5-3-2 des 11 et 12 décembre 2008, relative au Budget Primitif 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la demande de prorogation de l'arrêté préfectoral n° 2004-232-18 du 19 août 2004 portant déclaration d'utilité publique du projet de déviation de la RD 466 au droit de l'agglomération d'ASPACH sur le territoire des communes d'ASPACH, de CARSPACH et de HEIDWILLER.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions